



affiché le 30/06/25

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025-103

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations

CULTURE ET SPORT

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CINEMA-THEATRE LE CYCLOPE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES 12 COUPS DE TONNERRE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la demande de Marie Guibourt, représentante de l'association Les 12 coups de Tonnerre, d'organiser des ateliers « théâtre » aux enfants dont la mise en scène et la restitution se ferait au Cinéma-théâtre Le Cyclope pendant les vacances scolaires
- Considérant que la municipalité souhaite soutenir la création locale ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du Cinéma-théâtre Le Cyclope au profit de l'association Les 12 coups de Tonnerre, aux conditions suivantes :
 - Local : Cinéma-théâtre Le Cyclope,
 - Durée : vacances scolaire,
 - Montant : à titre gracieux ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité



A Tonnerre, le 30 juin 2025
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre